

DECRET N° 26-475 du 11 Novembre 1986

chargeant le Camarade Ousmane BATOKO,
Ministre de la Culture, de la Jeunesse
 et des Sports de l'intérim du Camarade
 Ali HOUDOU, Ministre de l'Information
 et des Communications pour compter du
 3 Novembre 1986.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
 CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
 CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU L'ordonnance 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la
 Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois
 Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;

VU Le décret N° 85-254 du 17 Juin 1985 portant composition du Conseil
 Exécutif National et de son Comité Permanent,

D E C R E T E :

Article 1er.- Pour compter du 3 Novembre 1986, le Camarade Ousmane
 BATOKO, Ministre de la Culture, de la Jeunesse et des Sports est chargé
 de l'intérim du Ministre de l'Information et des Communications pendant
 l'absence du Camarade Ali HOUDOU.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

FAIT A COTONOU, le 11 Novembre 1986

Par le Président de la République,
 Chef de l'Etat, Président du Conseil
 Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliatiions : PR 6 SA/CC/PRPB 4 CP/ANR 4 SGCEN 4 SPD 2 PPC 2 CPC 6
 MDC-MCJS 6 AUTRES MINISTERES 13 DPE-DLC-INSAE 6 IGE 4 BN-DAN 4 DCCT-
 ONEPI-GDE CHANC. 3 UNB-FASJEP 4 BCP 1 PREFETS 6 JORPB 1.-